

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/L-oral-de-contrôle-bac-pro-revu-pour-la-session-2022>



école & société

L'oral de contrôle bac pro revu pour la session 2022

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 4 juin 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La Direction générale de l'enseignement scolaire a réuni les organisations syndicales le 1er juin pour présenter un projet d'évolution de l'oral de contrôle pour toutes les spécialités du bac professionnel. Les propositions avancées paraissent cohérentes par rapport aux objectifs poursuivis et réalistes quant à leur mise en oeuvre.

Faut-il le rappeler ? L'institution d'un oral de contrôle au bac professionnel comme au bac général et technologique avait fait grincer bien des dents. Incohérence avec le principe du CCF (on évalue quand le candidat est prêt et on valide des compétences acquises donc l'évaluation est toujours positive), ou crainte d'une dévaluation du diplôme, les réserves étaient nombreuses... mais l'oral de contrôle a fini par s'installer dans le paysage, au point qu'il n'est plus guère contesté. Néanmoins certaines incohérences méritaient d'être corrigées et c'est ce que propose le ministère.

Le projet

Les conditions d'accès à l'oral de contrôle ne seraient modifiées qu'à la marge. Deux conditions seront exigées, une moyenne générale entre 8 et 9,99 et une moyenne des notes obtenues aux épreuves ou sous-épreuves professionnelles (E1 en partie, E2 et E3) supérieure à 10.

L'épreuve ne porterait que sur le domaine général puisque les compétences du domaine professionnel ont été validées pour l'accès à l'oral de contrôle. Elle se composerait de 2 parties, valant chacune 10 points :

- Pour la première partie, le candidat choisirait entre maths, physique-chimie, éco-droit ou éco-gestion.
- Pour la deuxième partie, il choisirait entre français (corpus de documents ou oeuvre intégrale) et HGEMC (questions ou étude de documents).

Le candidat disposerait de 15 minutes de préparation pour 15 minutes d'interrogation.

L'admission pourrait se faire selon 2 hypothèses :

- Le candidat obtient plus de 10/20, il est admis.
- Les notes obtenues (probablement sur 20, cette fois ?) remplacent les notes du premier groupe dans les disciplines concernées, la moyenne générale est recalculée et si elle est supérieure à 10, le candidat est admis. Cette hypothèse est celle qui fonctionne pour le bac GT.

La Dgesco doit encore faire des projections statistiques pour évaluer l'impact de ces deux hypothèses sur la réussite des candidats avant d'en retenir une. Les textes réglementaires seraient présentés dans les instances en septembre. La définition des épreuves peut encore évoluer. Plusieurs organisations ont souhaité un choix plus large de disciplines (toutes celles qui donnent lieu à une épreuve ponctuelle ou un CCF unique).

L'avis du SE-Unsa

Attention aux idées généreuses qui se traduiraient par une mobilisation de très nombreux collègues pour très peu de candidats potentiels. Le nouvel oral de contrôle ne doit pas alourdir la charge de travail des collègues. Il doit parvenir à un niveau de rattrapage comparable à celui du bac général et technologique, pour une équité de traitement des candidats de toutes les voies. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.